



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 27605

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les revendications exprimées par la Section nationale des anciens exploitants (SNAE). La SNAE préconise que le décret fixant le taux de revalorisation de la retraite complémentaire obligatoire soit publié en début d'année et que le taux soit réévalué selon le coût de la vie. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Deux projets de décrets fixant pour 2008 les paramètres financiers de la retraite complémentaire obligatoire (RCO) sont actuellement en cours de préparation. Ils fixent également la valeur du point de RCO. Le premier décret concerne la métropole et le second décret concerne les départements d'outre-mer. Le financement du régime de RCO doit être effectué en tenant compte de l'équilibre financier du régime de protection sociale des non-salariés agricoles. Les discussions portant sur le respect de cet équilibre financier ont été à l'origine du retard dans le calendrier de publication de ces textes. Cependant, le Gouvernement s'attache à les faire publier dans les plus brefs délais. Les prestations servies par le régime sont revalorisées chaque année en tenant compte de l'évolution des prix à la consommation hors tabac.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27605

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6045

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8165